



**C.I.P.S**

*Confédération Internationale de la Pêche Sportive*

*fondée en 1952*

Saragosse, le 29 Mai 2021

**Compte rendu de la réunion des vérificateurs aux comptes (année 2020)**

Le collège des vérificateurs aux comptes s'est réuni à travers plusieurs courriels, en raison de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

Les trois membres du Collège ont intervenu à toutes les séances : M Víctor Manuel Ota, M Teodor Bentu, et M. Sean Warner.

Nous avons examiné les comptes de la FIPS Mer, présentés par son Président M Gilbert Zangerlé.

Cela a été, littéralement, le rapport des vérificateurs :

« À la suite de la demande qui nous a été faite par le *Praesidium* en nom de l'assemblée générale, et en notre qualité de vérificateurs, nous vous présentons notre rapport sur les comptes de la FIPS Mer, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Il appartient au Trésorier de la FIPS Mer, M Pierre Biever la préparation de ces comptes annuels, qui ont une perte de 1.461,20 euros.

Sur la base des documents présentés ; nous avons constaté :

- Que la FIPS Mer a une comptabilité régulière ;
- Qu'il y a une correspondance entre les données de bilan et la compte de résultats, et celles-là des livres de comptabilité et des pièces justificatives probantes ;
- Que le bilan et la compte de résultats représentent de façon véridique et correcte la situation patrimoniale, économique et financière de la FIPS Mer.

En conclusion, sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations comptables sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, correctement.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus de leur gestion financière au Président, au Trésorier et au Secrétaire Général de la FIPS Mer ».

Le Président  
M Víctor Manuel Ota Bellido